

RÉUNION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

du Jeudi 26 novembre 2020

AFFICHAGE

PRÉSENTS : MM. Alexandre HUVET, Thierry RICARDEAU, Rémi PASCRAU, François PETIT, Jean-Yves BILLON, Jean-Luc MENUET, Richard SIGWALT, Thomas GISBERT, Yoann GRALL, Philippe GUERIN, Didier BUTON, Michel WOLOCH et Claude DELAFOSSE

Mme Roselyne DURAND-FLAIRE

DÉCISION

AMENAGEMENT DE L'ESPACE

OPAH - Attribution des subventions sur fonds propres de la Communauté de Communes

Le Bureau Communautaire, après délibération et à l'unanimité :

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la convention d'OPAH signée le 1^{er} décembre 2015, modifiée par avenants le 23 juin 2016, le 26 décembre 2016 et le 29 novembre 2018,
- Vu les règlements d'attribution des subventions sur fonds propres de la Communauté de Communes adoptés par délibération du Conseil Communautaire du 18 mai 2017,

1° **DECIDE** de l'attribution des subventions sur fonds propres de la Communauté de Communes telles que présentées dans le tableau ci-dessous ;

| Nom Demandeur | Adresse logement | Type travaux | Montant total des travaux TTC | Montant travaux HT défini en CLAH | Taux subvention CGC | Montant de la subvention attribuée | Total aides OPAH (% coût total travaux TTC) |
|------------------------------------|---|---|-------------------------------|-----------------------------------|---------------------|------------------------------------|---|
| BUREAU et PADRE Baptiste et Marion | 8 rue Charles Gallet - 85230 BEAUVOIR SUR MER | Pompe à chaleur-VMC double flux- Porte d'entrée | 28 293 € | 8 225 € | 500 € | 500 € | 25 817 € (91 %) |
| MASSONNEAU Albertine | 2 rue des Acacias - 85710 LA GARNACHE | Adaptation salle de bains | 3 344 € | 3 238 € | 10 % adaptation | 324 € | 1 913 € (57 %) |
| TOTAL | | | 31 637 € | 11 463 € | | 824 € | 27 730 € |

2° **AUTORISE** Monsieur le Président, ou à défaut Monsieur le Vice-président en charge de l'Habitat, à accomplir toutes les formalités et signer tous les documents nécessaires relatifs à l'attribution des subventions OPAH.

Fait à CHALLANS, le 30 novembre 2020



Le Président,

Alexandre HUVET